

Université de la Polynésie française



Département Sciences –Technologie et Santé

Organisation des enseignements et réglementation du concours de la Première Année Commune des Etudes de Santé (PACES) et année préparatoire aux concours paramédicaux

Année universitaire 2016- 2017

Le mot de la responsable pédagogique

La Première Année d'études Communes aux Etudes de Santé (PACES) et aux concours paramédicaux est une année universitaire difficile, exigeante, sanctionnée par des concours.

L'inscription en PACES vous permet de préparer quatre concours santé : **Médecine, Pharmacie, Odontologie, Maïeutique**. L'inscription au concours d'accès des instituts paramédicaux est obligatoirement associée les deux premières années à une inscription en PACES. Les concours paramédicaux vous donnent accès aux Instituts d'Aquitaine ayant passé convention avec l'Université de Bordeaux et avec l'Université de la Polynésie Française. Il s'agit des instituts **d'Ergothérapie, de Psychomotricité, de Kinésithérapie et de Manipulateur en Electroradiologie Médicale**.

Chaque concours est indépendant et s'appuie sur des enseignements communs et des enseignements spécifiques. Le premier semestre est commun pour tous. Le second semestre comporte des enseignements communs et des enseignements spécifiques. L'orientation vers un ou plusieurs concours se fera au début du second semestre. **Une procédure de réorientation obligatoire pour les étudiants ayant les résultats les plus bas est mise en place à la fin des premier et second semestres.**

Le nombre de places pour chaque concours santé est défini par un **numerus clausus** national défini chaque année. Ce **numerus clausus** n'est pas connu à la rentrée universitaire, il nous est transmis généralement dans le courant du premier semestre. Pour les **instituts paramédicaux** nous disposons de **deux places** dans chaque institut. Les métiers paramédicaux offrent de belles perspectives d'exercice et les concours d'accès s'avèrent plus accessibles que ceux des concours santé.

Le Centre d'Orientation, des Stages et de l'Insertion Professionnelle (COSIP) peut vous aider à construire votre parcours de formation et, si besoin, à trouver des passerelles en cours ou en fin de PACES.

Une nouveauté cette année, un soutien vous sera proposé grâce à du tutorat assuré par des étudiants bordelais via notre plateforme numérique Espadon.

Bienvenue à l'UPF en vous souhaitant courage, persévérance et réussite !

Dr Nelly Schmitt

Université de la Polynésie française
Département des Sciences –Technologies - Santé

Directrice : Mme. Marina Demoy-Schneider - Maître de Conférences

Responsable PACES:
Mme N. SCHMITT Maître de Conférences - Tél : 40-866-478
e-mail : nelly.schmitt@upf.pf
Bureau : bâtiment D bureau 153

SOMMAIRE

-Calendrier.....	p 5
-Calculatrices autorisées	p 5
-Maquette.....	p 7
-Programme des enseignements	p 10
➤ Semestre 1 enseignements communs	p 10
➤ Semestre 2 enseignements communs	p 15
➤ Semestre 2 enseignements spécifiques	p 18
➤ Semestre 2 programme spécifique paramédicaux.....	p 20
-Organisation et réglementation du concours	p 23
➤ Réglementation des épreuves de classement	p 24
➤ Modalités pratiques des épreuves du concours.....	p 25
➤ Modalités d'inscription et redoublement.....	p 26
➤ Coefficients attribués aux différentes UE	p 33
➤ Durée des épreuves	p 34

Calendrier PACES 2016-2017

Accueil et présentation : 22 août 2016

1-ENSEIGNEMENTS :

du lundi 22 août au samedi 26 novembre 2016

du lundi 9 janvier au samedi 15 avril 2017

2-CONCOURS :

décembre.....du 5 au 10 décembre 2016

avril - mai.....du 24 avril au 6 mai 2017

3- VACANCES UNIVERSITAIRES :

du lundi 10 octobre au dimanche 16 octobre 2016

du lundi 12 décembre 2016 au dimanche 1 janvier 2017

du lundi 13 au dimanche 19 février 2017

Calculatrices autorisées lors des épreuves de chimie (UE1), organisation des appareils et des systèmes (UE3) et évaluation des méthodes d'analyse appliquées aux sciences de la vie et de la santé (UE4)

Marque CASIO

Modèles :

fx-82MS

fx- 92 spéciale collège

Marque Texas Instrument (TI)

Modèle :

TI-Collège Plus

Affichage d'information

Tout au long de l'année universitaire, des informations relatives à l'emploi du temps sont consultables sur le site www.upf.pf, pensez à le consulter régulièrement. Des documents pédagogiques ainsi que des annonces vous seront communiquées via le site Espadon : www.espadon.pf

Tutorat via la plateforme ESPADON

Un tutorat entièrement gratuit est réalisé par les étudiants bordelais. Des QCM et un forum vous seront proposés, relatifs aux cours donnés par les enseignants de Bordeaux.

Une simple inscription au tutorat sera requise pour pouvoir y accéder.

Mail de contact avec les étudiants bordelais : tutorat.sante.bordeaux@gmail.com

ENSEIGNEMENTS DE PACES 2016-2017

MAQUETTE

(Les ECTS sont donnés à titre indicatif dans la perspective de la réforme LMD)

PREMIER SEMESTRE UE communes

N° UE	Intitulé de cours	CM	TD	ECTS
UE1A	Atomes et biomolécules : chimie physique et organique	20h	4h30	3
UE2A	La cellule et les tissus	44h	10h30	6
UE3A	Organisation des appareils et des systèmes : Bases physiques des méthodes d'exploration	40h	6h	6
UE4	Evaluation des méthodes d'analyse appliquées aux sciences de la vie et de la santé	23h	4h30	4
UE7	Santé, Société, Humanité	57h	3h	9
UE6	Initiation à la connaissance du médicament	34h	1h30	4
Total		218h	30h	32

SECOND SEMESTRE UE communes

UE1B	Biomolécules – Génome – Bioénergétique - Métabolisme	54h	12h	8
UE2B	La cellule et les tissus	30h	3h	5
UE3B	Organisation des appareils et des systèmes : Aspects fonctionnels	28h	4h30	5
UE5	Organisation des appareils et des systèmes : Aspects morphologiques et fonctionnels généraux	30h	4h30	4
Total		142h	24h	22

SECOND SEMESTRE UE spécifiques**UESp1 Maiéutique total ECTS 10**

UE8s	Anatomie du bassin et de l'appareil génital masculin et féminin Unité foeto-placentaire	20h	1h30	6
------	-----------------------------------------------------------------------------------------	-----	------	---

UESp2 Médecine total ECTS 10

UE9s	Anatomie du bassin et de l'appareil génital masculin et féminin Organogenèse	20h	3h	6
------	------------------------------------------------------------------------------	-----	----	---

UESp3 Odontologie total ECTS 10

UE10s	Morphogenèse et anatomie crano-faciale et cervicale	20h		6
-------	-----------------------------------------------------	-----	--	---

UESp4 Pharmacie total ECTS 10

UE11s	De la molécule au médicament	20h	6h	6
-------	------------------------------	-----	----	---

UE Spécifiques Paramédicaux**UESp5 kinésithérapie total ECTS 10**

UE12sp	Anatomie descriptive et fonctionnelle de l'appareil locomoteur	16h	1h30	3
UE16sp	Kinésithérapie	17h		3

UESp6 psychomotricité total ECTS 14

UE12sp	Anatomie descriptive et fonctionnelle de l'appareil locomoteur	16h	1h30	3
UE15sp	Psychomotricité	16h		3

UESp7 ergothérapie total ECTS 14

UE12sp	Anatomie descriptive et fonctionnelle de l'appareil locomoteur	16h	1h30	3
UE14sp	Ergothérapie	16h		3

Manipulateurs en électroradiologie ECTS 10

Pas de cours spécifiques

UE12sp	Anatomie descriptive et fonctionnelle de l'appareil locomoteur	16h	1h30	6
--------	----------------------------------------------------------------	-----	------	---

Tableau 1 UE d'enseignement à suivre en fonction du choix de filière

	Médecine	Odontologie	Pharmacie	Maïeutique	Kiné	Ergo	Psychomot	Manip Radio
UE1A	x	x	x	x	x			x
UE2A	x	x	x	x	x	x	x	x
UE3A	x	x	x	x	x	x	x	x
UE4	x	x	x	x	x	x	x	x
UE6	x	x	x	x	x	x	x	x
UE7	x	x	x	x	x	x	x	x
UE1B	x	x	x	x	x			x
UE2B	x	x	x	x	x	x	x	x
UE3B	x	x	x	x	x	x	x	x
UE5	x	x	x	x	x	x	x	x
UE8s				x				
UE9s	x							
UE10s		x						
UE11s			x					
UE12sp					x	x	x	x
UE14sp						x		
UE15sp							x	
UE16sp					x			

MODULES SPECIFIQUES DU S2 PACES pour les formations médicales

		Maïeutique	Médecine	Odontologie	Pharmacie
UE8s	Unité foeto-placentaire	x			
UE9s	Méthodes d'études et d'analyse du génome	x	x	x	x
UE10s	Anatomie du bassin et de l'appareil génital masculin et féminin	x	x		
UE11s	Organogenèse, tératogenèse	x	x		x
UE12s	Anatomie tête et cou			x	
UE13s	Morphogenèse craniofaciale			x	
UE14s	Les médicaments et autres produits de santé		x	x	x
UE15s	De la molécule au médicament				x

PROGRAMME GENERAL DES ENSEIGNEMENTS

Les contenus sont donnés à titre indicatif et peuvent être modifiés

➤ SEMESTRE 1 UE communes

UE 1A : Atomes et biomolécules**Intervenants : Mme Soulet, M. Teai, 20h CM + 4,5h TD**

I- Chimie physique CM : 10h TD : 3h

Les atomes

Les liaisons chimiques et les interactions moléculaires

1^{er} principe de thermodynamique – Notions de thermochimie2^{ème} et 3^{ème} principes de thermodynamique

Equilibres et réactivité chimique

II- Chimie organique CM : 10h TD : 1,5h

Nomenclature chimique/ Isométrie

Les propriétés électroniques des liaisons chimiques

Les réactifs et réactions en chimie organique

Les alcools/ les amines

Les dérivés carbonylés : aldéhydes – cétones/ les acides carboxyliques et dérivés

Les acides aminés / les oses

UE 2 A : La cellule et les tissus**Intervenants : Mme Schneider, Mme. Schmitt, Mme Chevret , M. Poglio, Mme Dabernat****44h CM + 10,5h TD**

Objectifs pédagogiques :

-Connaître la structure et la fonction des principaux composants de la cellule eucaryote permettant d'appréhender les conditions d'expression et de régulation du programme cellulaire

-Connaître les principales étapes de développement de l'embryon humain (organogenèse, morphogenèse)

-Connaître la structure de principaux tissus

Savoir décrire les principales méthodes d'étude des cellules et des tissus

1- Biologie de la reproduction – Embryologie des 4 premières semaines Mme Chevret CM : 14h TD : 3h

Gamétogénèse, Fécondation, Procréation Médicale Assistée, méthode contraceptive, Segmentation, implantation Transformation du blastocyste, gastrulation, délimitation de l'embryon, cellules souches embryonnaires et adultes

2- Structure générale et programme fonctionnel de la cellule Mme Schneider, M. Poglio CM : 14h TD : 4,5h

Introduction à la biologie cellulaire, Membrane plasmique, Systèmes endomembranaires, Trafic intracellulaire, Molécules de surface, contacts membranaires, relations avec la matrice extra-cellulaire, Cytosquelette, Migration-domiciliation

3- Structure générale et programme fonctionnel de la cellule (suite) Mme Schneider, Mme Schmitt, Mme Dabernat CM : 16h TD : 3h

Chromatine et chromosomes, Noyau, Mitochondries et peroxysomes, Transports transmembranaires, Communication intercellulaire : Récepteurs et médiateurs, Division – prolifération, Différenciation, Apoptose

UE 3 A : Organisation des appareils et des systèmes : bases physiques des méthodes d'exploration

Intervenants : Mme Bordenave, M. Teai, M. Richard, Mme Dabadie, M. Delaunay CM : 40h TD : 6h

1- Etats de la matière et leur caractérisation M. Teai CM : 4h TD : 1h30

Liquides, gaz, solides
Changements d'état, pression de vapeur
Propriétés colligatives : osmose, cryométrie, ébulliométrie

2- Méthodes d'étude en électrophysiologie jusqu'à l'électrocardiogramme (ECG) M. Delaunay, Mme Dabadie CM : 4h TD : 1h30

Notions de base : forces, énergie, potentiel
Electrostatique, électrocinétique et dipôle électrique pouvant déboucher sur des techniques de mesure des potentiels électriques tels que les potentiels imposés, l'électrophorèse
L'électrocardiogramme

3- Les très basses fréquences du spectre électromagnétique M. Richard CM : 3h

Bases : magnétostatique et ondes électromagnétiques
Les radiofréquences et leur utilisation en RMN

4- Le domaine de l'optique M. Delaunay CM : 5h

Nature et propriétés de la lumière : dualité ondes-particules
Les lois de propagation, diffusion et diffraction de la lumière
Bases sur le rayonnement laser

5- Rayons X et gamma et rayonnements particuliers Mme Bordenave CM : 11h (cette année 11h) TD : 1h30

Nature et propriétés des REM

Principales caractéristiques des rayonnements

Interaction avec la matière : effet photo-électrique, diffusions, matérialisation

Détection

6- Rayonnements particuliers Mme Bordenave CM : 13h (cette année 11h) TD : 1h30 (commun avec sous-module 5)

Interactions avec la matière vivante

Bases de la dosimétrie et radioprotection

Utilisations thérapeutiques

UE 4 : Evaluation des méthodes d'analyse appliquées aux sciences de la vie et de la santé

Intervenants : M. Adam, Mme. Maurice CM : 23h TD : 4h30

Statistique descriptive

Fluctuation échantillonnage – Estimation

Loi de probabilités conditionnelles

Test paramétriques – Test du Khi-2

Tests non paramétriques

Epidémiologie

Généralités en métrologie

Corrélation régression

Notions mathématiques de base

UE 6 : Initiation à la connaissance du médicament

Intervenant : M. Dupire CM : 34h TD : 1h30

Cours 1 : Histoire du médicament

Cours 2 : Définition et statut du médicament et des autres produits de santé

Cours 3 : Structures de régulation du médicament

Cours 4 : Médicament et monopole pharmaceutique

Cours 5 et 6 : Cibles, mécanismes d'action et quantification des effets

Cours 7 et 8 : Devenir du médicament dans l'organisme – Pharmacocinétique

Cours 9 : Identification de cibles et de molécules à visée thérapeutique, développement pré-clinique

Cours 10 : Evaluation de la sécurité des médicaments dans le cadre du dossier d'AMM

Cours 11: Etudes cliniques

Cours 12 : Production du médicament

Cours 13 : Prescriptions : aspects réglementaires et médicaux

Cours 14 : Bon usage du médicament – Iatrogénèse médicamenteuse

Cours 15 : Pharmaco-épidémiologie

Cours 16: Pharmacovigilance

Cours 17 : Aspects sociétaux et économiques du médicament pharmaco-économie

UE 7 : Santé, société, humanité

Intervenants : M. Bauduer, M. Mercié, M. Toussaint, M. X, M. Gaertner, Mme Mazouni-Gaertner, M. Cojan, M. Favro et Mme Gobatto

CM : 57h TD : 3h

1- Anthropologie Mme Gobatto CM : 9h

-L'approche des sociétés et des cultures :

Comment questionne-t-on les tensions entre « individu », « société », « culture » ?

Quelques points de méthodologie pour travailler les tensions entre le singulier et le collectif

-Le corps : approche de ses dimensions sociales :

Penser la « socialisation du biologique »

Questionner les formes de contrôle et de régulations des corps individuels

-La maladie : une réalité multidimensionnelle

La question du sens attribué aux événements perturbateurs : se « représenter » ce qui nous affecte, pour élaborer des conduites

Maladies et culture : analyse de quelques interactions

-Les soins : des savoirs scientifiques, des rapports sociaux, des significations culturelles :

La « fabrique » des connaissances et des pratiques ordinaires de soin

Les représentations de l'autre, dans la relation de soin

2- Psychologie de la santé M. Favro CM : 18h TD : 3h

Evolution des conceptions relatives aux déterminants psychosociaux de la santé et de la maladie :

-Contribution du modèle psychanalytique

-Contribution du modèle psychosomatique

-Contribution du modèle biologique

-Contribution de la psychologie de la santé : approche transactionnelle du stress

-Le concept de stress et ses méthodes d'évaluation

-Psychopathologie du stress : névrose traumatique et Etat de Stress Post-Traumatique

-Les déterminants biopsychosociaux de la santé et de la maladie (facteurs protecteurs et pathogènes)

4- Santé Publique M. Cojan CM : 10h

- santé, santé publique:
- la réglementation
- l'éthique et la déontologie
- le système de santé
- le système de soins
- la protection sociale
- les comptes de la santé

5- Histoire des sciences de la santé M. Mercié, M. Bauduer, M. Toussaint CM : 10h

Histoire des maladies du sang et de la transfusion

Hippocrate et Galien

Les racines de la médecine moderne (de Vesale à William Harvey)

La naissance de la médecine expérimentale : François Magendie et Claude Bernard

Histoire et culture en Aquitaine : la médecine taumachique

Histoire des maladies infectieuses

6-L'homme et le monde vivant M. Gaertner, Mme Mazouni CM : 10h***Les activités anthropiques en milieu marin :******Nature, impact et pistes de gestion***

Introduction

I. Le milieu marin

Caractéristiques et enjeux socio-économiques

Un milieu à usages multiples

Les biens et services d'origine écosystémique

II. La pêche

Historique, techniques et enjeux

Pêche et environnement

Pêche et santé

III. L'Aquaculture

Historique, techniques et enjeux

Aquaculture et environnement

Aquaculture et santé

➤ SEMESTRE 2

➤ UE communes

UE 1B : Biomolécules, génome, bioénergétique, métabolisme, Méthode d'étude et analyse du génome**Intervenants : Mme Lopes, M. Moreau-Gaudry****54h CM + 12h TD****I- Biochimie métabolique et structurale M. Moreau-Gaudry**

Introduction générale

Peptides et protéines

Enzymologie

De la structure à la fonction : le modèle de l'hémoglobine

Structure des glucides

Rôle central de l'ATP dans l'énergétique cellulaire

Catabolisme glucidique, néoglucogenèse

Métabolisme du glycogène

Structure des lipides

Métabolisme lipidique

Cycle de Krebs et oxydations phosphorylantes

Régulation hormonale du métabolisme énergétique en fonction de l'état physiologique

II- Le génome- Sa structure – Son expression Mme Lopes

Structure et organisation fonctionnelle du noyau cellulaire

Les acides nucléiques

Organisation, évolution et fonction du génome humain

Les chromosomes, le caryotype et ses anomalies

Bases moléculaires des modes de transmission héréditaire

III- Méthodes d'étude et analyse du génome Mme Lopes

-La séparation des acides nucléiques, enzymes et manipulation de l'ADN recombinant -

L'amplification et le clonage.- Les techniques générales d'étude du génome humain

normal et pathologique - Les principes de la biotechnologie -L'isolement et la

manipulation des gènes.

-Applications médicales des méthodes d'étude du génome au diagnostic des maladies constitutionnelles et acquises.

-Les méthodes de transfert de gènes. Les applications médicales et pharmaceutiques du transfert de gènes.

-La bioinformatique et l'analyse du génome et de son expression : utilisation des banques de données, analyse et annotation des séquences, génomique, transcriptomique, protéomique

UE 2 B : La cellule et les tissus**Intervenants : Mme Leibreich, M. Beaumont****30h CM + 3h TD**

4- Méthodes d'études. Structure et fonctions des tissus fondamentaux CM : 3h

Méthodes d'études, techniques de marquages cellulaire ou tissulaire

5- Structure et fonctions des tissus fondamentaux et de la reproduction CM : 27h

Les épithéliums

Les tissus conjonctifs et adipeux

Les tissus squelettiques

L'hématopoïèse et le tissu sanguin

Les tissus musculaires

Les tissus nerveux

Organes génitaux (M. Beaumont)

Placenta et annexes (M. Beaumont)

UE 3 B : Organisation des appareils et des systèmes : aspects fonctionnels**Intervenants : M. Quignard , M. Teai, M. Couturier****CM : 28h TD : 9h**

1- Régulation du milieu intérieur et des espaces hydriques et thermo-régulation M. Quignard**CM : 8h TD : 3h****2- pH et équilibre acido-basique CM : 5h TD : 3h**

Potentiel électrochimique (M. Teai)

Définition, mesure du pH, courbes de titration (M. Teai)

Effet tampon, tampons ouverts et fermés (M. Quignard)

Applications au diagramme de Davenport (M. Quignard)

3- Circulation des fluides physiologiques M. Couturier CM : 6h

Mécanique des fluides

Tension superficielle

Propriétés dynamiques : fluides parfaits, fluides réels, viscosité

Applications à l'hémodynamique

4- Transports membranaires M. Quignard CM : 9h TD : 3h

Perméabilité, loi de Fick, filtration

Relation de Nernst, équilibre de Donnan, potentiels de membrane

Mobilité ionique, conductivité

Transport passif, facilité et actif

Transmission neuromusculaire

UE 5 : Organisation des appareils et des systèmes : aspects morphologiques et fonctionnels généraux**Intervenants : M. Lavignolle, M. Laurentjoye , M. Midy CM : 30h TD : 4h30**

- 1- Les plans d'orientation, anatomie générale des os et des articulations
- 2- Anatomie générale des muscles, le membre thoracique
- 3- Le membre thoracique et la préhension
- 4- Le membre pelvien
- 5- Le membre pelvien et la marche, le rachis
- 6- Le rachis et la station érigée
- 7- Le squelette crânio-facial, articulation temporo-mandibulaire
Muscles de la mimique et de la mastication, innervation VII et V
- 8- Olfaction et nerf olfactif (I), vision et nerf optique (II)
- 9- Audition et équilibre (VIII), gustation (langue, XII, VII bis, IX)
- 10- Muscles antérieurs du cou et viscères (pharynx, larynx, thyroïde) Vaisseaux antérieurs du cou et de la face (artères, veines, lymphatiques)
- 11- Appareil circulatoire (cœur et vaisseaux)
- 12- Appareil respiratoire, appareil uro-génital (rein et voies excrétrices)
- 13- Appareil uro-génital (génital), appareil digestif + glandes salivaires
- 14- Appareil digestif et péritoine, système nerveux périphérique : plexus, nerfs crâniens
- 15- Système nerveux autonome, système nerveux central
- 16- système nerveux central

➤ **UE spécifiques**

UE 8s : Anatomie du bassin et de l'appareil génital masculin et féminin –Unité foeto-placentaire (Maïeutique)

Intervenants : M. Midy et M. Beaumont CM : 20h TD : 1h30

Anatomie du Pelvis Organes génitaux M. Midy

- Bassin :
 - Ostéologie arthrologie du pelvis
 - Myologie du pelvis – périnée - anatomie fonctionnelle
 - Vascularisation innervation du pelvis
- Appareil génital masculin :
 - Testicules-vésicules séminales-prostate
 - Corps érectiles
- Appareil génital féminin :
 - Utérus-vagin
 - Annexes-seins

Unité foeto-placentaire M. Beaumont

Les grossesses multiples
 Le développement placentaire
 La circulation placentaire
 La circulation foetale
 Le liquide amniotique
 Le placenta barrière et glande endocrine
 Immunité et grossesse

UE 9s : Anatomie du bassin et de l'appareil génital masculin et féminin (commun avec UE8s) – Organogenèse (Médecine)

Intervenants : Mme. Leibreich et M. Midy CM : 20h TD : 1h30

Anatomie du Pelvis Organes génitaux M. Midy

- Bassin :
 - Ostéologie arthrologie du pelvis
 - Myologie du pelvis – périnée - anatomie fonctionnelle
 - Vascularisation innervation du pelvis
- Appareil génital masculin :
 - Testicules-vésicules séminales-prostate
 - Corps érectiles
- Appareil génital féminin :
 - Utérus-vagin
 - Annexes-seins

Organogenèse Mme Leibreich

- Mécanismes généraux et bases de l'organogenèse
- Histogenèse et cytogénèse du système nerveux
- Organogenèse de la face, des membres, de l'intestin primitif, de l'appareil cardiovasculaire et de l'appareil urinaire
- Organogenèse de l'appareil génital ; différenciation sexuelle normale et pathologique

UE 10s : Morphogenèse et Anatomie cranio-faciale et cervicale (Odontologie)**Intervenant : M. Ella Nguema CM : 20h**

- Les crêtes neurales : origines et devenir
- Formation et évolution des arcs pharyngés chez l'Homme
- Formation du squelette crânio-facial
- Ostéologie tête et cou
- Odontogenèse et Amélogénèse
- Edification radulaire et formation du parodonte
- Eruption dentaire et dentinogenèse
- Cavité buccale
- Arthrologie et Myologie de la tête et du cou, rachis cervical
- Vaisseaux et viscères de la tête et du cou
- Nerfs-crâniens V, VII, IX, XII

UE 11s : De la molécule au médicament (Pharmacie)**Intervenants : M. Teai, M. Dupire CM : 20h TD : 6h****I- Chimie physique :M. teai**

- Cinétique chimique
- Eléments et molécules de chimie bio-organique :
- Propriétés
- Réactivité
- Réactions spécifiques

II- Chimie organique :M. Teai

- Chimie organique :
- Les alcènes/les alcynes
- Benzène et dérivés aromatiques
- Les dérivés halogénés/ organomagnésiens

III- Galénique : M. Dupire

Conception et fabrication des principales formes pharmaceutiques

Formations Paramédicales

Les concours d'entrée aux instituts paramédicaux portent :

- **Au premier semestre :**
Sur la totalité des UE de la PACES
Sauf l'UE1 pour les concours Psychomotricité et Ergothérapie
- **Au second semestre :**
 - Pour le concours « Kinésithérapie » :
UE1B, UE2B, UE3B, UE5, + enseignements spécifiques paramédicaux : UE12sp, UE16sp
 - Pour le concours « Psychomotricité » :
UE2B, UE3B, UE5, + enseignements spécifiques paramédicaux : UE12sp, UE15sp
 - Pour le concours « Manipulateurs en électroradiologie médicale » :
UE1B, UE2B, UE3B, UE5, + enseignements spécifiques paramédicaux : UE12sp-
 - Pour le concours « Ergothérapie » :
UE2B, UE3B, UE5 + enseignements spécifiques paramédicaux : UE12sp, UE14sp

		Kinésithérapie	Ergothérapie	Psychomotricité	Manip Radio
UE12sp	Anatomie descriptive et fonctionnelle de l'appareil locomoteur	x	x	x	x
UE14sp	Ergothérapie		x		
UE15sp	Psychomotricité			x	
UE16sp	Kinésithérapie	x			

UE 12sp : Anatomie descriptive et fonctionnelle de l'appareil locomoteur (kinésithérapie, psychomotricité, ergothérapie, Manip-radio)
Intervenant : M. Söderlund CM : 16h TD : 1h30

Anatomie du complexe articulaire de l'épaule
Anatomie du coude et des articulations de la pronosupination
Anatomie du poignet et de la main

Anatomie du complexe articulaire de la hanche et du genou
Anatomie de la cheville et du pied

Anatomie descriptive de la colonne vertébrale
Anatomie fonctionnelle de la colonne vertébrale

UE 14sp : Ergothérapie (Ergothérapie)**Intervenants : ergothérapeutes de Polynésie CM : 16h**

➤ Définition, principes de base et objectifs de l'ergothérapie

- Objectifs, principes et activités de l'ergothérapeute
- Formation au Diplôme d'Etat d'Ergothérapeute
- Associations professionnelles

➤ Histoire et évolution de l'ergothérapie

- Histoire et développement de l'ergothérapie
- Place et limites de l'ergothérapie dans le système de soins français (Comparaison avec d'autres pays de la CEE et d'Amérique du Nord)

➤ Activité et participation : cognition – motricité - relation

- L'activité : liens entre activité et santé, activité et qualité de vie
- Interaction personne / activité / environnement
- Habitudes de vie et processus de changement
- Développement de l'indépendance et de l'autonomie, projet de vie
- Evaluation et compensation du handicap, grille GEVA
- Aide à l'insertion en milieu ordinaire de vie : accessibilité, scolarité, emploi

➤ Principaux modèles théoriques de l'ergothérapie

- Les principaux courants
- Illustrations en rééducation, réadaptation et psychiatrie

➤ Processus d'intervention en ergothérapie

- Méthodologie d'intervention en ergothérapie
- Evaluation en ergothérapie
- Illustrations pratiques

➤ Handicap : définition, évaluation (en commun avec l'UE kinésithérapie) (4h CM)

- Santé – maladie – handicap / processus de production du handicap / CIH et CIF
- Evaluation des situations de handicap
- Loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées

➤ Synthèse : personne – environnement – ergothérapie

- Préparation au concours, formation en vue du diplôme d'ergothérapeute
- Associations professionnelles

UE 15sp : Psychomotricité (Psychomotricité)**Intervenants : M. Grabot, M. Decory CM : 16h**

- **Définition et histoire du concept de psychomotricité et du soin psychomoteur** (préventif et curatif)
- **La profession de psychomotricien :**

Spécificité et originalité de l'intervention psychomotrice, éducation, rééducation, thérapie.

Construction de la profession et réglementation

- **Domaines de compétences :**

-le trouble psychomoteur, notion de symptôme et de syndrome

-Notion de sémiologie psychomotrice, troubles instrumentaux, troubles associés à des pathologies sévères

-Le tonus musculaire

-Le bilan psychomoteur

UE 16sp : Kinésithérapie (kinésithérapie)**Intervenants : ergothérapeutes locaux, M. Lozano, M. Seyres, M. Cazenave CM : 17h**

1- Kinésithérapie : présentation de la profession

-Histoire de la kinésithérapie

-Définition, rôles, missions et compétences

-Place de la kinésithérapie dans l'organisation de la santé publique en France et rapports avec les autres professions de santé

2- Handicap : définition, évaluation (en commun avec l'UE ergothérapie) (4h CM)

-Santé – maladie – handicap / processus de production du handicap / CIH et CIF

-Evaluation des situations de handicap

-Loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées

3- Approche fonctionnelle de l'appareil locomoteur et kinésithérapie

-Introduction et généralités en biomécanique et application au rachis

-Organisation fonctionnelle et biomécanique du membre supérieur

-Organisation fonctionnelle et biomécanique du membre inférieur

**ORGANISATION ET REGLEMENTATION DU CONCOURS DE FIN
DE PREMIERE ANNEE COMMUNE DES ETUDES DE SANTE (études
médicales, odontologiques, pharmaceutiques et de sage-femme (Papeete))
ET DE L'ANNEE PREPARATOIRE AUX CONCOURS
PARAMEDICAUX KINESITHERAPIE, ERGOTHERAPIE ET
PSYCHOMOTRICITE MANIPULATEURS EN
ELECTRORADIOLOGIE MEDICALE DE BORDEAUX**

REGLEMENTATION DES EPREUVES DE CLASSEMENT DES ETUDIANTS DE FIN DE PREMIERE ANNEE DES ETUDES DE SANTE ET DE L'ANNEE PREPARATOIRE AUX CONCOURS PARAMEDICAUX

ANNEE UNIVERSITAIRE : 2016/2017

Vu la loi d'orientation du 12 novembre 1968 modifiée par la loi du 12 juillet 1971,

Vu la loi du 26 janvier 1984 sur l'enseignement supérieur,

Vu le Code de l'Education et notamment les articles L. 631-1 et suivants,

Vu l'arrêté du 18 mars 1992 relatif à l'organisation du premier cycle et de la première année du deuxième cycle des études médicales modifié par l'arrêté du 21 avril 1994, et l'arrêté du 30 septembre 1997 et l'arrêté du 22 mars 2011,

Vu l'arrêté du 23 décembre 1987 modifié relatif à l'admission dans les écoles préparant au diplôme d'Etat d'ergothérapeute, de masseur-kinésithérapeute, de psychomotricien et de manipulateur d'électroradiologie médicale (JO du 27 décembre 1987),

Vu l'arrêté du 11 août 1995 modifiant l'arrêté du 23 décembre 1987 modifié relatif à l'admission dans les écoles et instituts préparant aux diplômes d'Etat d'ergothérapeute, de masseur-kinésithérapeute, de psychomotricien et de manipulateur d'électroradiologie médicale (JO du 24 août 1995),

Vu les arrêtés modifiés du 25 juillet 1991 (JO du 20.08.91) et du 20 août 1991 (JO du 31.08.91) attribuant à l'Université Bordeaux Segalen, la responsabilité d'établir une liste d'admission dans les écoles de psychomotricité, d'ergothérapie et de masso-kinésithérapie,

Vu la convention de partenariat du 26 mai 2003 signée entre l'Université de la Polynésie française et l'Université Bordeaux Segalen, modifiée le 15 octobre 2012

Vu l'arrêté du 28 octobre 2009 relatif à l'organisation de la première année commune des études de santé,

Vu le Conseil d'Administration de l'UPF et la Commission des Etudes et de la Vie Etudiante.

MODALITES PRATIQUES DES EPREUVES DU CONCOURS

- 1- **La parution du calendrier des épreuves tient lieu de convocation**
- 2- Les étudiants doivent se présenter devant la salle d'examen **une demi-heure avant le début des épreuves munis de leur carte d'étudiant.**
- 3- **L'accès aux salles de composition** lors des épreuves écrites des concours **est interdit à tout candidat qui se présente après la distribution des sujets, quel que soit le motif du retard.**
- 4- Tout candidat présent au début d'une épreuve ne peut pas quitter le centre d'examen avant la fin de celle-ci, sauf cas de force majeure. L'étudiant devra, à ce moment-là, rendre définitivement sa copie. L'épreuve est considérée comme terminée pour cet étudiant.
- 5- Un numéro de place est attribué à chaque étudiant. Les candidats vont s'asseoir à la place comportant le numéro qui leur a été attribué.
- 6- La carte d'étudiant doit être déposée sur la table d'examen pendant toute la durée des épreuves.
- 7- L'étudiant ne doit détenir aucun porte-document, cartable, sac ou matériel susceptible de contenir des cours ou informations similaires. **Les casques normalement destinés à isoler du bruit, susceptibles de contenir des informations préalablement enregistrées, sont interdits ainsi que tout support vestimentaire tels que les casquettes ou bonnets susceptibles de dissimuler des moyens d'information ou de communication. Les téléphones portables doivent être éteints et rangés dans les sacs. Tout étudiant porteur de documents en cours d'épreuve (même s'il ne les consulte pas) ou surpris en flagrant délit de communication est passible de sanctions disciplinaires.** La fraude ou tentative de fraude peut entraîner pour l'intéressé la nullité de l'épreuve et une convocation devant la section disciplinaire du Conseil de l'Université de la Polynésie française et si les faits sont avérés la nullité de l'épreuve pour l'intéressé.
- 8- **L'usage des calculatrices est formellement interdit à l'exception des UE1, UE3 et UE4. Les modèles de calculatrices utilisables sont indiqués au début du livret fournit aux étudiants à la rentrée universitaire.**
- 9- **Lors de la distribution et du ramassage des sujets, les étudiants doivent rester debout et ne tenir ni stylo, ni correcteur. S'ils contreviennent à cette règle, ils deviennent passibles de sanctions disciplinaires.**
- 10- **A la fin de l'épreuve les étudiants doivent poser leurs stylos, retourner leur copie face cachée et se lever**
- 11- En fin d'épreuve, les étudiants remettent leur copie, cahier et/ou grille à lecture optique aux surveillants. Dans cette attente la copie doit être posée face cachée sur la table

MODALITES D'INSCRIPTION ET REDOUBLEMENT

- Les étudiants ont la possibilité de s'inscrire :
 - a- en PACES pour accéder en 2^{ème} année de Médecine, d'Odontologie, de Pharmacie de l'Université Bordeaux ou en 2^{ème} année de 1^{er} cycle des études en sciences maïeutiques de la Polynésie française.
 - b- à l'année préparatoire aux concours paramédicaux d'accès aux instituts de kinésithérapie, de psychomotricité, de manipulateur en électroradiologie médicale et d'ergothérapie de l'Université Bordeaux.
 - c- Les étudiants choisissent, au début du deuxième semestre, l'unité ou les unités d'enseignements spécifiques correspondant à la ou aux filières de leur choix. Ils ont la possibilité de concourir en vue d'une ou plusieurs filières. (article 6 de l'arrêté du 28-10-2009 sur les études de santé)

Pour cela, ils doivent énoncer leur choix par lettre signée à adresser au responsable pédagogique de la PACES en précisant les filières dans lesquelles ils souhaitent concourir et celles où ils renoncent à concourir au plus tard le 1 février 2017. En l'absence de ce choix les candidats ne pourront être classés.

- Le nombre d'inscriptions en PACES est limité à 2 années universitaires.
- Toute inscription en année préparatoire aux concours paramédicaux vaut pour une inscription en PACES.

Dans le calcul de ces 2 années d'inscription entrent en compte les inscriptions dont l'annulation n'a pas été sollicitée **au plus tard le 19 septembre 2016**, le cachet de la poste ou le tampon daté de la scolarité faisant foi.

- **Les triplements en PACES :**

Le nombre d'étudiants autorisé à tripler la PACES ne peut dépasser 8% du nombre de places attribuées réglementairement à l'établissement, en vue de l'admission en deuxième année des études médicales, odontologiques, pharmaceutiques et maïeutiques.

Le triplement est autorisé par décision du président de l'UPF prise sur proposition du directeur de département Sciences, Technologie et Santé.

Cette limitation ne s'applique pas aux concours paramédicaux (Kinésithérapie, Psychomotricité, Ergothérapie et Manipulateur en électroradiologie médicale).

A- LES EPREUVES DE CLASSEMENT POUR LES CONCOURS PACES ET PARAMEDICAUX

En application de l'article L. 631-1 du code de l'Education, les épreuves de classement sont organisées, sous forme anonyme, au cours de la première année des études de santé. Les épreuves ont lieu sous forme d'examen terminal écrit et anonyme.

Une **première série d'épreuves se déroulent à la fin du premier semestre** et porte sur l'ensemble des enseignements reçus au cours de ce semestre.

En fonction du classement obtenu à l'issue des épreuves, les candidats peuvent être réorientés vers d'autres formations universitaires par décision du président de l'université. Le nombre de ces **réorientations** ne peut excéder **15% du nombre d'inscrits**.

Les étudiants choisissent, au début du deuxième semestre, l'unité ou les unités d'enseignements spécifiques correspondant à la ou aux filières de leur choix. Ils ont la possibilité de concourir en vue d'une ou plusieurs filières.

Les épreuves organisées à la fin du deuxième semestre portent sur les unités d'enseignement communes dispensées au cours de celui-ci et sur l'unité d'enseignement spécifique à chacune des filières.

Les étudiants ont droit, sur demande écrite adressée au président du jury avec copie à la direction de la scolarité, à la consultation de leurs copies dans la limite de 2 mois après la parution des résultats. L'étudiant qui le souhaite se voit remettre à sa demande une photocopie de sa copie d'épreuve.

B- CONDITIONS D'ADMISSION EN DEUXIEME ANNEE DE MEDECINE ET D'ODONTOLOGIE ET DE PHARMACIE ET DE 1^{ère} ANNEE DE L'ECOLE DE SAGES –FEMMES

1-LE PRINCIPE :

Pour être admis en deuxième année des études médicales, pharmaceutiques, odontologiques ou maïeutiques, les candidats doivent figurer en rang utile sur la liste de classement établie par le jury de l'UPF, à l'issue des épreuves des concours (épreuves de décembre et de mai), avant la levée de l'anonymat. Le nombre de places dans chacune des filières est fixé annuellement par arrêté ministériel publié au Journal Officiel par le *numerus clausus* attribué à l'UPF.

La composition du jury est arrêtée par le Président de l'Université de la Polynésie française.

L'absence d'un candidat à une ou plusieurs épreuves écrites est assimilée à la remise d'une copie blanche et est notée zéro. Aucun recours ne pourra être pris en compte.

2-LA LISTE DE CLASSEMENT :

A l'issue des épreuves finales, 8 classements sont établis en prenant en compte les résultats obtenus à l'ensemble des unités d'enseignement communes et aux unités d'enseignement spécifiques.

Une absence n'entraîne pas l'élimination automatique.

En aucun cas les candidats ne peuvent, en vue de leur classement, conserver d'une année sur l'autre le bénéfice des résultats obtenus aux épreuves de classement.

La liste de classement ainsi que le Procès –Verbal faisant suite à la réunion du jury sont portés à la connaissance des étudiants par voie d'affichage sous réserve d'erreurs matérielles. Les relevés de notes peuvent être retirés à la scolarité après la parution des résultats. Ces relevés n'ont pas de caractère officiel, seules les notes avalisées par le jury font foi.

3-LE CLASSEMENT EN RANG UTILE :

Pour être admis à poursuivre des études médicales, odontologiques, pharmaceutiques, sage-femme ou des études dans les écoles paramédicales, les candidats doivent figurer en rang utile sur la liste de classement correspondant à la filière choisie.

Une absence à une épreuve spécifique d'un concours empêche l'étudiant d'être classé en rang utile sur la liste de ce concours.

Les candidats positionnés au-delà d'un rang compris entre deux fois et demi et trois fois le nombre de places attribués à l'UPF, pour l'ensemble des 8 filières, en application des dispositions de l'article L.631-1 du code de l'Education, peuvent être réorientés vers d'autres formations universitaires, par décision du président de l'université.

Pour ce classement, seuls les résultats obtenus aux unités d'enseignement communes sont pris en compte selon des modalités fixées par le conseil d'administration après avis du conseil des études et de la vie étudiante.

Des dérogations aux mesures de réorientation à l'issue des semestres 1 et 2 peuvent être accordées par le Président de l'Université sur proposition du directeur de département Sciences, Technologie et Santé.

Les étudiants réorientés à l'issue du premier ou du second semestre sont autorisés à se réinscrire ultérieurement en PACES, sous réserve d'avoir validé 60 crédits dans une autre formation conduisant au grade de licence.

- a- Les candidats sont classés par ordre de mérite en fonction du total général des notes coefficientées obtenues à l'ensemble des épreuves et jusqu'à un minimum de moyenne fixé par le jury dans la limite des quotas fixés par arrêté ministériel pour chaque concours et par décision des instituts paramédicaux.
- b- Les ex-aequo sont classés suivant leur rang respectif dans les épreuves des concours (en tenant compte des coefficients des matières). Lorsqu'un départage est nécessaire, on applique les paramètres suivants dans l'ordre :
Meilleure note à :
-L'UE9s pour le concours de Médecine
-L'UE11s pour le concours de Pharmacie
-L'UE10s pour le concours d'Odontologie
-L'UE8s pour le concours de Maïeutique
En cas d'égalité : meilleure note à :
-L'UE5 pour le concours de Médecine
-L'UE1A pour le concours de Pharmacie
-L'UE3A pour le concours d'Odontologie
-L'UE2B pour le concours de Maïeutique
En cas d'égalité, on prend la note la plus élevée de l'UE1A, puis de l'UE2A, puis de l'UE3A, puis de l'UE4, puis de l'UE7, puis de l'UE1B, puis de l'UE2B, puis de l'UE3B, puis de l'UE 5, puis de l'UE6 jusqu'au départage.

Les enseignants réunis en jury arrêtent les notes et la liste de classement de chaque concours. Le jury est souverain et ses décisions sont sans appel.

4-LES CONCOURS MEDECINE OU ODONTOLOGIE OU PHARMACIE OU MAIEUTIQUE:

Les étudiants classés en rang utile au concours PACES devront faire connaître leur choix de filières et l'acceptation de la place à la date indiquée lors de l'affichage des résultats.

Passé ce délai, il ne peut plus être procédé à aucune rectification, le choix est devenu irrévocable.

L'affichage de la liste de classement n'a aucune valeur contractuelle, elle ne devient définitive qu'à l'expiration du délai de deux mois du recours contentieux.

Les étudiants admis en deuxième année de Médecine (DFGSM2) ou en deuxième année d'Odontologie (DFGSO2) ou en deuxième année de Pharmacie (DFGSP2) ou en 2^{ème} année des sciences maïeutiques (DFGSM2) à l'issue du Concours de **2017** devront obligatoirement prendre possession de leur poste au titre de l'année universitaire **2017 / 2018**.

S'ils ne s'inscrivaient pas, ils seraient considérés comme démissionnaires. Leur poste serait attribué à un autre étudiant classé.

STAGE D'INITIATION AUX SOINS INFIRMIERS :

Un stage d'initiation aux soins infirmiers, non rémunéré, effectué de manière continue à temps plein pendant deux semaines au Centre Hospitalier de la Polynésie Française (CHPF) sera organisé à l'issue des résultats pour les candidats admis en 2^{ème} année de Médecine ou d'Odontologie.

Les étudiants devront justifier des vaccinations à jour contre l'hépatite B (3 injections : les 2 premières à un mois d'intervalle et la troisième au moins 6 mois après la première injection ; pour ceux vaccinés après l'âge de 13 ans, présenter une preuve sérologique de leur immunisation contre cette maladie), la diphtérie, le tétanos, et la poliomyélite, être vacciné par le BCG et présenter le résultat en millimètres d'une IDR 5 UI de référence.

Pour vérifier si vous remplissez ces conditions, et avoir le temps de vous vacciner le cas échéant, rapprochez-vous dès que possible de votre médecin traitant.

C - CONDITIONS D'ADMISSION EN PREMIERE ANNEE DE L'INSTITUT DE PSYCHOMOTRICITE, DE MANIPULATEUR EN ELECTORADIOLOGIE MEDICALE, D'ERGOTHERAPIE OU DE KINESITHERAPIE

1- LE PRINCIPE :

Pour être admis à entreprendre des études dans l'un des trois institut paramédicaux, les candidats doivent figurer en rang utile sur la liste de classement établie par le jury à l'issue des épreuves du concours (fin de premier semestre et fin de second semestre), avant la levée de l'anonymat.

L'absence d'un candidat à une ou plusieurs épreuves écrites est assimilée à la remise d'une copie blanche et est notée zéro. Aucun recours ne pourra être pris en compte.

2- LA LISTE DE CLASSEMENT :

Une absence à une épreuve spécifique d'un concours empêche l'étudiant d'être classé en rang utile sur la liste de ce concours.

3- LE CLASSEMENT EN RANG UTILE :

Les candidats sont classés par ordre de mérite en fonction du total général des notes coefficientées obtenues à l'ensemble des épreuves communes et spécifiques, en tenant compte du nombre maximum de places fixées par les différents instituts.

Les ex-aequo sont classés suivant leurs rangs respectifs dans les épreuves des concours (en tenant compte des coefficients des matières). Lorsqu'un départage est nécessaire, on applique les paramètres suivants dans l'ordre :

Meilleure note à l'UE spécifique :

-l'UE 16s pour le concours de Kinésithérapie

-l'UE 15s pour le concours de Psychomotricité

-l'UE 14s pour le concours d'Ergothérapie

-L'UE 12s pour le concours de Manipulateur en électroradiologie médicale

En cas d'égalité, meilleure note à :

-l'UE 12ss pour le concours de Kinésithérapie

-L'UE5 pour le concours de Manipulateur en électroradiologie médicale

En cas d'égalité, on prend la note la plus élevée de l'UE 7 jusqu'au départage.

Le jury de chaque concours paramédical est présidé par le directeur de l'institut correspondant.

Les enseignants réunis en jury, arrêtent les notes et la liste de classement de chaque filière. Le jury est souverain et ses décisions sont sans appel.

4- L'ACCEPTATION DE LA PLACE ET L'ADMISSION DANS UN DES TROIS INSTITUTS PARAMEDICAUX :

-Acceptation :

Les candidats figurant sur la liste de classement pour l'entrée dans un institut paramédical doivent accepter par écrit leur place auprès du Directeur de l'institut ;

Pour masso-kinésithérapie : **Mme. LOZANO**

Institut des métiers de la santé

Rue Francisco Ferrer

33076 BORDEAUX CEDEX

Tél : 00-33-5-56-79-54-38

valerie.lozano@chu-bordeaux.fr

Pour ergothérapie : **Mme. Virginie BONNICI**
Institut des métiers de la santé
Rue Francisco Ferrer
33076 BORDEAUX CEDEX
.....virginie.bonnici@chu-bordeaux.fr
Tél : 00-33-5-56-79-54-39

Pour psychomotricité : **M. GRABOT**
Université Bordeaux Segalen
Institut de formation en Psychomotricité
3, place de la Victoire
33076 Bordeaux Cedex
Tél : 00-33-5-57-57-13-61
Denis.grabot@u-bordeaux2.fr

Pour Manipulateur radio : **Mme Michenaud**
Hôpital Xavier Arnoz
Avenue Haut Lévêque
33604 Pessac
Tél : 00-33-5-57-65-65-62
nicole.michenaud@chu-bordeaux.fr

Ceux qui ont accepté leur affectation dans une école auront un **déla****i précisé ultérieurement**, à compter de leur acceptation, pour s'inscrire dans l'institut concerné.

Passé ce délai, ils sont considérés comme ayant renoncé au bénéfice du concours.

NB : Il est demandé aux candidats admis dans plusieurs instituts de prévenir rapidement les Directeurs des instituts s'ils ne prennent pas leur place.

-Admission définitive dans un des 4 instituts :

Elle est subordonnée :

A la production, au plus tard le jour de la rentrée :

-d'un certificat médical émanant d'un médecin agréé attestant que le candidat n'est atteint d'aucune affection d'ordre physique ou psychopathologique incompatible avec l'exercice de la profession à laquelle il se destine.

-d'un certificat médical de vaccinations contre l'hépatite B, la diphtérie, le tétanos et la poliomyélite. Ce certificat doit également préciser que le candidat a subi un test tuberculique et que celui-ci est positif ou que deux tentatives infructueuses de vaccination par le B.C.G. ont été effectuées.

D-FILIERES DE REORIENTATION POUR LES ETUDIANTS INSCRITS EN PACES :

Au cours de la PACES, les étudiants qui souhaitent se réorienter peuvent le faire. Ils doivent retirer un formulaire spécifique à la scolarité et le faire signer par le responsable pédagogique. Les filières de réorientation correspondent à la carte de formation offerte en L1 à l'UPF.

Pour les étudiants ayant participé aux épreuves de la PACES, ils ont la possibilité de demander leur admission en 3^{ème} semestre de licence. Cette admission ne leur sera accordée qu'après étude de leur dossier par une commission ad hoc.

COEFFICIENTS ATTRIBUES AUX DIFFERENTES UE EN FONCTION DU CONCOURS CHOISI

UE	Libellé de l'épreuve	Semestre	ECTS	coefMED	CoefODONTO	CoefPHARMA	CoefSF	CoefKINE	CoefMANIP	CoefPSYCHOM	CoefERGO
1A	Atomes-Biomolécules-Bioénergétique	1	3	0,5	0,5	1,3	0,5	0,1	0,5	0	0
2A	La cellule et les tissus	1	6	1,2	1,2	1,2	1,2	0,7	0,6	0,5	0,5
3A	Organisation des appareils et des systèmes : bases physiques des méthodes d'exploration	1	6	1	1,2	0,9	0,9	0,4	1,2	0,1	0,1
4	Evaluation des méthodes d'analyses appliquées aux sciences de la vie et de la santé	1	4	0,8	0,9	0,8	0,8	0,8	0,5	0,5	0,5
6	Initiation à la connaissance du médicament	1	4	0,9	1	1,4	1	0,3	0,4	0,5	0,1
7	Santé, Société, Humanité	1	9	1,2	1,3	1,2	1,4	2	1,6	2,5	2,4
1B	Biomolécules-Génome-Bioénergétique-Métabolisme	2	8	1,4	1,3	1,4	1,4	0,2	0,5	0	0
2B	La cellule et les tissus	2	5	1,1	1	0,7	1,1	0,7	0,7	0,5	0,5
3B	Organisation des appareils et des systèmes : aspects fonctionnels	2	5	0,9	0,8	0,7	0,8	0,3	0,5	0,1	0,1
5	Organisation des appareils et des systèmes : aspects morphologiques et fonctionnels généraux	2	4	1	0,8	0,4	0,9	2	3	2	2
8s Maïeutique	Anatomie du bassin et de l'appareil génital masculin et féminin -Unité foeto-placentaire	2	6				2				
9s Médecine	Anatomie du bassin et de l'appareil génital masculin et féminin -Organogenèse	2	6	2							
10s Odontologie	Morphogenèse cranio-faciale Anatomie tête et cou	2	6		2						
11s Pharmacie	De la molécule au médicament	2	6			2					
12sp	Anatomie descriptive et fonctionnelle de l'appareil locomoteur (K/MR/P/E)	2	3					2	2,5	0,5	1
14sp	Ergothérapie	2	3								2,8
15sp	Psychomotricité	2	3							2,8	
16sp	Kinésithérapie	2	3					2,5			

DUREE DES EPREUVES

UE	Libellé de l'épreuve	durée
Semestre 1		
1A	Atomes-Biomolécules-Bioénergétique	45 minutes
2A	La cellule et les tissus	1h20
3A	Organisation des appareils et des systèmes : bases physiques des méthodes d'exploration	1h30
4	Evaluation des méthodes d'analyses appliquées aux sciences de la vie et de la santé	45 minutes
6	Initiation à la connaissance du médicament	45 minutes
7	Santé, Société, Humanité	1h45
Semestre 2		
UE communes		
1B	Biomolécules-Génome-Bioénergétique-Métabolisme	1h30
2B	La cellule et les tissus	45 minutes
3B	Organisation des appareils et des systèmes : aspects fonctionnels	1h00
5	Organisation des appareils et des systèmes : aspects morphologiques et fonctionnels	30 minutes
UE spécifiques		
8s maïeutique	Anatomie du bassin et de l'appareil génital masculin et féminin – Unité foeto-placentaire	45 minutes
9s médecine	Anatomie du bassin et de l'appareil génital masculin et féminin – Organogenèse	45 minutes
10s odontologie	Morphogenèse cranio-faciale Anatomie tête et cou	45 minutes
11s pharmacie	De la molécule au médicament	45 minutes
UE spécifiques paramédicaux		
12sp	Anatomie descriptive et fonctionnelle de l'appareil locomoteur	30 minutes
14sp	Ergothérapie	45 minutes
15sp	Psychomotricité	1h00
16sp	Kinésithérapie	30 minutes